



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

## Baromètre hospitalier 2019 Coûts à l'hôpital : le gouffre se creuse

### Annexe 5

#### Sept conseils pour garder sa facture d'hôpital sous contrôle

1. Avant votre admission à l'hôpital, demandez une estimation du coût de votre hospitalisation en distinguant clairement l'admission en chambre individuelle ou en chambre à deux lits ou commune. Certains hôpitaux affichent des estimations de coûts pour les interventions courantes sur leur site web. Ce n'est pas le cas de l'établissement hospitalier où vous allez être hospitalisé ? L'intervention que vous allez subir n'est pas reprise dans la liste ? Si vous souhaitez une estimation personnalisée ou des explications, n'hésitez pas à en parler à votre médecin ou au service des admissions de l'hôpital.
2. Choisissez le type de chambre dans lequel vous souhaitez séjourner en étant bien conscient des conséquences financières que ce choix implique. En effet, les suppléments de chambre et d'honoraires sont interdits en chambre commune ou à deux lits. Mais ils peuvent être facturés en chambre individuelle. Si possible, demandez à l'avance la déclaration d'admission ou consultez ce document sur le site Internet de l'hôpital afin de pouvoir le lire sereinement. Lors de votre admission, le secrétariat de l'hôpital vous présentera une déclaration d'admission. Indiquez-y votre choix de chambre. Lisez attentivement ce document avant de le signer. Veuillez noter que, malgré l'interdiction des suppléments d'honoraires et de chambre, les coûts dans une chambre à deux lits ou plus peuvent être élevés, en raison, entre autres, de la facturation de prestations non remboursables ou de suppléments de confort (TV, frigo...).
3. Osez demander à votre médecin combien vous coûtera l'intervention. Les prestataires de soins de santé sont tenus par la loi de vous informer des coûts à votre charge. Si le médecin vous précise que certaines prestations ne sont pas remboursées par l'assurance obligatoire, discutez avec lui des alternatives pour trouver ensemble la solution qui vous convient le mieux.
4. Préparez votre admission en choisissant **les biens et services distincts des soins médicaux** que vous souhaitez utiliser : télévision, boissons, séjour d'un accompagnant... En effet, les frais divers peuvent fortement faire grimper la facture. Consultez à l'avance leur liste, publiée sur le site Internet de l'hôpital. N'hésitez pas à poser toutes vos questions. Seuls les services ou biens que vous avez explicitement demandés peuvent vous être facturés.
5. Si vous bénéficiez d'une assurance hospitalisation, vérifiez soigneusement ce qu'elle couvre ou pas. Il importe notamment de connaître le pourcentage maximum de suppléments d'honoraires couvert par votre assurance.
6. Vous recevrez votre facture d'hospitalisation environ deux mois après votre sortie. Vérifiez bien les frais qui vous ont été portés en compte. En cas de questions ou si certains montants repris sur votre facture vous paraissent anormaux, n'hésitez pas à contacter votre mutualité. Un conseiller répondra à vos questions et pourra vous aider dans les démarches à entreprendre auprès de l'établissement hospitalier.
7. Communiquez avec l'hôpital si vous n'êtes pas en mesure de payer votre facture à temps (par exemple en attendant le remboursement de votre assurance hospitalisation, en raison de difficultés financières, de contestations, etc.).